

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)**

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TALENCE - AQUITANIS Office Public d'Aménagement et de Construction  
(OPAC) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition aménagement de  
115 logements étudiants et 1 logement gardien collectifs locatifs situés  
résidence "LA BOETIE", 4 rue Peydavant - Emprunt principal de 4.633.215 € -  
Garantie - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

AQUITANIS OPAC communautaire a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 4.633.215 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition aménagement de 115 logements étudiants et 1 logement gardien collectifs locatifs situés résidence «LA BOETIE», 4 rue Peydavant à Talence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par AQUITANIS OPAC communautaire ;
- Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;

..../....

## DELIBERE

**ARTICLE 1** : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à AQUITANIS OPAC communautaire pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 4.633.215 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'acquisition aménagement de 115 logements étudiants et 1 logement gardien collectifs locatifs situés résidence « LA BOETIE », 4 rue Peydavant à Talence.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du Prêt Locatif Social (PLS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- périodicité des échéances : annuelle
- durée du prêt : 30 ans maximum
- taux d'intérêt annuel actuariel : 3,82 % (révisable)
- période de préfinancement : 12 mois maximum
- progressivité des annuités au taux de : 0,50 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération, soit 2,25 %. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période de 12 mois maximum de préfinancement suivie d'une période d'amortissement de 30 ans maximum, à hauteur de la somme de 4.633.215 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période selon la procédure décrite en annexe à la présente délibération

**ARTICLE 4** : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

....

**ARTICLE 5** : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 6** : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et AQUITANIS OPAC communautaire, et à signer la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2004

M. ALAIN JUPPE

